



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DES PECHEES

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE DU POISSON

Dix-neuvième session

11-15 septembre 2023

TENDANCES MONDIALES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Résumé

Le présent document donne un bref aperçu des tendances mondiales dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et met l'accent sur les principaux faits et évolutions commerciales pertinentes qui sont survenus depuis la 18^e session du Sous-Comité du commerce du poisson (le Sous-Comité) du Comité des pêches.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

- Prendre acte des dernières évolutions dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en accordant une attention particulière à leur résilience;
- Mettre en commun les informations et les expériences nationales pertinentes s'agissant de faits nouveaux survenus récemment et attendus dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en accordant une large place aux échanges commerciaux;
- Donner des indications quant aux prochains travaux de la FAO dans le domaine du commerce international des produits de la pêche et de l'aquaculture, principalement en ce qui concerne les mesures à prendre pour permettre aux pays en développement et aux petits acteurs du secteur de participer davantage à ce commerce.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Stefania Vannuccini, Fonctionnaire principale des pêches
Courrier électronique: stefania.vannuccini@fao.org

INTRODUCTION

1. Les produits aquatiques sont non seulement une source importante de nutriments, mais font aussi partie des produits alimentaires qui font l'objet des échanges commerciaux les plus importants, ce qui en fait une source essentielle de revenus pour de nombreux acteurs d'un grand nombre de pays, un moteur du développement économique et un facteur contribuant à la sécurité alimentaire au niveau mondial. En 2021, la valeur commerciale des produits alimentaires aquatiques s'est établie à un niveau comparable à celui de toutes les viandes d'origine terrestre (viande de bœuf, de porc, de volaille et d'autres catégories).

2. Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, on a notamment observé ces derniers temps un rebond important en 2021 du commerce mondial de produits animaux d'origine aquatique, qui a atteint un nouveau record s'établissant à 176 milliards d'USD, après deux années de baisse consécutive en 2019 et en 2020¹. Cette hausse a principalement découlé de l'envolée importante des prix, car l'augmentation des volumes d'échanges commerciaux a été bien plus modeste. Il ressort des données préliminaires pour 2022 une persistance de la croissance, qui concorde avec l'inflation des prix des aliments au niveau mondial. Les nouveaux instruments internationaux, comme l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche et le projet d'accord conclu se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, figurent au rang des dernières évolutions majeures qui pourraient avoir à l'avenir une incidence sur le commerce international. Après plus de vingt ans de négociations, les membres de l'OMC se sont finalement entendus sur les disciplines applicables aux subventions à la pêche en 2022. Les règles de l'Accord portent sur les subventions associées à la pêche de stocks surexploités et à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) ainsi qu'à la pêche non réglementée en haute mer. En 2023, les États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont abouti à un consensus quant à un projet d'accord sur la biodiversité ne relevant pas de la juridiction nationale, un nouvel instrument international juridiquement contraignant visant à conserver et à utiliser de manière durable la biodiversité en haute mer.

VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Emploi

3. Selon les estimations relatives au secteur primaire de la pêche et de l'aquaculture, 58,5 millions de personnes ont été employées à temps plein, à temps partiel, occasionnellement ou sans statut défini en 2020 (65 pour cent dans la pêche et 35 pour cent dans l'aquaculture). Les personnes employées directement ou indirectement dans la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture – depuis la capture/récolte jusqu'à la distribution – contribuent aux moyens de subsistance de millions d'autres personnes et les populations dépendant de ces secteurs d'activités vivent en général dans des zones où les risques de phénomènes extrêmes sont très élevés. La plupart des pêcheurs et des pisciculteurs exercent une activité artisanale à petite échelle et la plupart d'entre eux vivent en Asie (environ 85 pour cent). Les femmes occupent une place importante dans la main-d'œuvre des secteurs de la pêche et de l'aquaculture et représentent environ 21 pour cent des personnes employées dans le secteur primaire et 50 pour cent dans les secteurs primaire et secondaire.

Production

4. Au total, la production d'animaux aquatiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture a atteint un record de 182 millions de tonnes en 2021, soit une augmentation de 2,7 pour cent par rapport à 2020. Cette hausse fait suite à deux années de stagnation à hauteur de 177 millions de tonnes en 2019 et 2020, qui a principalement découlé des perturbations liées à la covid-19 et du phénomène El Niño ayant entraîné une baisse de la production de la pêche par rapport à son pic en 2018.

¹ Les données sur les mammifères aquatiques, les reptiles et les produits aquatiques (coquillages, perles, éponges et coraux) n'ont pas été prises en compte.

5. Dans l'ensemble, l'aquaculture a contribué à 49,9 pour cent de la production mondiale d'animaux aquatiques en 2021. Cependant, la part de l'aquaculture dans la production totale d'animaux aquatiques varie grandement d'un continent à l'autre: de plus de 63 pour cent en Asie à 21 pour cent en Europe, 19 pour cent en Amérique, 18 pour cent en Afrique et 14 pour cent en Océanie.

6. Au cours de la période 2012-2021, la production totale d'animaux aquatiques a grimpé de 20 pour cent suivant un taux de croissance annuel moyen de 2 pour cent, l'aquaculture augmentant à elle seule de 43 pour cent à un taux de croissance annuel moyen de 3,9 pour cent. Pendant la même période, la production de la pêche de capture a augmenté de 2,8 pour cent suivant un taux de croissance annuel moyen de 0,3 pour cent. Cette évolution qui a été observée au cours de la précédente décennie – à savoir une stabilisation globalement persistante de la production de la pêche de capture et une augmentation de la production aquacole – devrait perdurer (tableau 1).

Tableau 1. Production halieutique et aquacole mondiale

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Animaux aquatiques						
<i>Millions de tonnes (poids vif)</i>						
Aquaculture	76,5	79,6	82,5	85,2	87,6	90,9
Pêche de capture	89,5	93,2	96,2	92,1	89,6	91,2
Total	166,1	172,8	178,7	177,3	177,2	182,1
<i>Part du volume total (en %)</i>						
Aquaculture	46,1	46,0	46,2	48,1	49,5	49,9
Pêche de capture	53,9	54,0	53,8	51,9	50,5	50,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Animaux aquatiques et algues						
<i>Millions de tonnes (poids vif)</i>						
Aquaculture	108,2	112,2	115,9	119,8	122,7	126,0
Pêche de capture	90,6	94,4	97,2	93,2	90,7	92,3
Total	198,8	206,5	213,1	213,0	213,4	218,4
<i>Part du volume total (en %)</i>						
Aquaculture	54,4	54,3	54,4	56,3	57,5	57,7
Pêche de capture	45,6	45,7	45,6	43,7	42,5	42,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les chiffres ayant été arrondis, la somme ne correspond pas toujours au total.

Source: FAO. 2023. Statistiques des pêches et de l'aquaculture. Production mondiale par source de production 1950-2021 (FishStatJ).

Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO [en ligne]. Rome. Données actualisées en 2023. fao.org/fishery/fr/topic/166235.

7. En dépit du rôle croissant de l'aquaculture dans la production totale d'animaux aquatiques, le secteur de la pêche de capture garde une place prédominante en ce qui concerne plusieurs espèces et reste vital pour la sécurité alimentaire aux niveaux national et international. Depuis le milieu des années 1990, la production totale de la pêche de capture a oscillé entre 86 et 96 millions de tonnes et ses variations importantes ont essentiellement découlé des fluctuations des prises d'anchois en Amérique du Sud et d'autres espèces pélagiques. Si les progrès en matière de gestion ont permis la reconstitution de certaines ressources et une hausse de leurs prises, des baisses de capture de certains stocks ont également été observées.

8. En conséquence et même en tenant compte des progrès importants qui ont été accomplis concernant certains stocks et de la stabilité globale des prises, la part de stocks de poissons exploités à un niveau biologiquement durable a reculé de 90 pour cent en 1974 à 64,6 pour cent en 2019, la part de stocks exploités au niveau durable maximal s'établissant à 57,3 pour cent et la part de stocks sous-exploités à 7,2 pour cent. À l'inverse, le pourcentage des stocks exploités à un niveau biologiquement non durable a quant à lui augmenté, passant de 10 pour cent en 1974 à 35,4 pour cent

en 2019. Cependant, en dépit de ces chiffres révélateurs d'une aggravation de la situation, 82,5 pour cent des débarquements de 2019 de stocks de poissons surveillés par la FAO² ont été prélevés de stocks biologiquement durables, ce qui représente une hausse de 3,8 pour cent par rapport à 2017 et montre que des stocks de plus en plus importants sont gérés de manière plus efficace.

9. Les pays d'Asie assurent de loin la plus grande part au niveau mondial de la production d'animaux aquatiques, qui s'est établie à 70 pour cent du total en 2021, et ont été suivis dans ce classement par les pays d'Amérique (13 pour cent), d'Europe (9 pour cent), d'Afrique (7 pour cent) et d'Océanie (1 pour cent). L'Asie est de loin le plus grand producteur aquacole et assure 88 pour cent du total de la production. Sa part de la production halieutique totale s'est élevée quant à elle à 51 pour cent en 2021. La Chine a conservé la tête du classement en matière de production d'animaux aquatiques en 2021, sa part s'établissant à 35 pour cent du total. Les pays classés après elle sont l'Inde (8 pour cent), l'Indonésie (7 pour cent), le Viet Nam (5 pour cent) et le Pérou (4 pour cent) (tableau 2).

Tableau 2. Contribution aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture de chaque continent et groupe de pays classés par niveaux de revenus en 2021

	Production totale	Aquaculture	Pêche de capture	Exportations	Importations
Animaux aquatiques					
	Part du volume global (en %)			Part de la valeur globale (en %)	
Monde	100	100	100	100	100
Asie	70	88	51	36	33
Afrique	7	3	11	4	3
Amérique	13	5	21	21	22
Europe	9	4	15	37	40
Océanie	1	0	2	2	1
Pays à revenu élevé	17	8	25	51	76
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	49	61	37	30	19
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	32	31	34	18	5
Pays à faible revenu	2	0	3	0	0
Animaux aquatiques et algues					
	Part du volume global (en %)			Part de la valeur globale (en %)	
Monde	100	100	100	100	100
Asie	74	91	51	36	33
Afrique	6	2	11	4	3
Amérique	11	4	21	21	22
Europe	8	3	15	37	40
Océanie	1	0	2	2	1
Pays à revenu élevé	15	7	26	51	76
Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure	51	61	37	30	19
Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	32	30	33	18	5
Pays à faible revenu	2	1	3	0	0

Source: FAO. 2023. Statistiques des pêches et de l'aquaculture. Production mondiale par source de production 1950-2021 (FishStatJ) et Commerce du poisson dans le monde 1976-2021. Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO [en ligne]. Rome. Données actualisées en 2023. [fao.org/fishery/fr/topic/166235](https://www.fao.org/fishery/fr/topic/166235).

² doi.org/10.4060/cc0461fr.

10. Les poissons ont représenté 76 pour cent de la production totale d'animaux aquatiques en 2021 et sont suivis dans ce classement par les mollusques (14 pour cent), les crustacés (10 pour cent) et les autres animaux aquatiques (1 pour cent). Les poissons marins ont représenté à eux seuls 38 pour cent du total, les poissons d'eau douce 33 pour cent et les poissons diadromes 4 pour cent. La crevette à pattes blanches, la carpe herbivore et l'anchois du Pérou occupent les trois premières places du classement des espèces exploitées, leur part de la production s'élevant individuellement à environ 3 pour cent. Les deux premières espèces sont principalement issues d'exploitations aquacoles et la troisième de pêcheries de capture.

11. La production d'algues³ dans le monde a atteint 36 millions de tonnes au total en 2021, soit une hausse de seulement 0,2 pour cent par rapport à 2020 (le plus faible taux de croissance depuis 2000) du fait principalement du recul de la production en Indonésie. En 2021, les pays asiatiques ont assuré – presque exclusivement au moyen de l'aquaculture – plus de 97 pour cent de la production d'algues au niveau mondial. Au total, la production des secteurs de la pêche et de l'aquaculture – production d'algues incluse – a atteint un nouveau record qui s'est établi à 218 millions de tonnes, l'aquaculture ayant produit environ 58 pour cent du volume.

12. Selon les estimations préliminaires pour 2022, la production mondiale des secteurs de la pêche et de l'aquaculture devrait légèrement augmenter, du fait principalement de la hausse de la production aquacole. Cependant, selon les projections du modèle de la FAO pour le commerce du poisson, ces secteurs devraient connaître une décennie qui leur sera propice⁴. La croissance sera principalement portée par l'aquaculture, dont la production devrait atteindre 111 millions de tonnes d'ici à 2032 (hors production d'algues). Si l'on exclut les années qui devraient être marquées par le phénomène El Niño, la production mondiale de la pêche par capture devrait légèrement augmenter au cours des dix années à venir. Cette hausse modeste peut essentiellement s'expliquer par les progrès enregistrés dans la reconstitution de certains stocks de poissons, la mise en œuvre par certains pays de régimes de gestion plus robustes et l'optimisation de la production halieutique résultant de la réduction des rejets et des pertes, ce qui devrait contrebalancer la pression exercée sur les ressources qui ne sont pas bien gérées.

Consommation

13. Les produits aquatiques peuvent se présenter sous la forme de produits destinés à l'alimentation humaine ou sous d'autres formes. Les produits qui ne sont pas destinés à l'alimentation humaine sont transformés en farine ou en huile de poisson, ou peuvent avoir d'autres usages parmi lesquels les utilisations à des fins d'ornement et dans l'aquaculture (alevins et frai), les usages comme appât, les applications pharmaceutiques et les utilisations comme matière première pour l'alimentation directe des poissons d'élevage, du bétail et d'autres animaux. La part de la production animale aquatique destinée à l'alimentation humaine a fortement augmenté, et a grimpé de 67 pour cent dans les années 1960 à environ 88 pour cent en 2021.

14. Au niveau mondial, la consommation annuelle par habitant de produits aquatiques (à l'exclusion des algues) a progressé de 9,9 kg en moyenne dans les années 1960 à un volume estimé à 20,4 kg en 2021. La hausse de la consommation par habitant s'explique avant tout par le développement de la pêche et de l'aquaculture, l'évolution des préférences des consommateurs, l'amélioration des circuits d'approvisionnement, les progrès technologiques et la croissance des revenus. Le commerce international a également été un facteur déterminant dans la plus grande consommation de produits alimentaires d'origine aquatique et a permis à de nombreux pays d'accéder à de plus grands volumes et à une plus grande diversité de produits aquatiques qui n'étaient pas disponibles sur leur territoire. Le taux de croissance de la consommation de produits alimentaires aquatiques a toutefois ralenti ces dernières années et cette tendance devrait perdurer. Ce ralentissement découle principalement du rythme de croissance plus faible de la production, des prix relativement plus élevés des produits alimentaires aquatiques par rapport à ceux des produits carnés et du potentiel de

³ Comprennent les macroalgues (les algues marines, par exemple), les microalgues (*Chorella* spp., par exemple) et les cyanobactéries (*Spirulina* spp., par exemple).

⁴ <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CC6361FR>

croissance plus limitée de la demande dans certains pays, en particulier dans les pays à revenu élevé, où cette demande est quelque peu saturée.

15. En dépit de l'augmentation générale de la consommation apparente de produits alimentaires aquatiques par habitant, il existe des écarts importants entre les pays et à l'intérieur d'un même pays en ce qui concerne les volumes et les produits consommés. Les approvisionnements et les revenus ne sont pas les seuls facteurs qui stimulent la consommation de produits alimentaires aquatiques. Les facteurs culturels, tels que les traditions et les préférences alimentaires, ainsi que la saisonnalité et les prix, exercent aussi une forte influence sur les volumes et les types de produits alimentaires aquatiques consommés par habitant. La consommation apparente de produits alimentaires aquatiques varie, par exemple, de moins de 1 kg par habitant en Afghanistan, en Éthiopie ou au Tadjikistan à plus de 80 kg dans d'autres pays, tels que l'Islande, Kiribati et les Maldives. Les écarts sont également considérables d'un continent à l'autre. L'Asie est le continent où la consommation de produits alimentaires aquatiques est la plus élevée, et est suivie de l'Océanie, de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique.

16. Les produits alimentaires aquatiques peuvent jouer un rôle remarquable dans le renforcement de l'accès à une alimentation saine et abordable, car ils sont composés d'acides gras essentiels et de micronutriments, tels que le fer, le zinc, le calcium, l'iode et les vitamines A, B12 et D. Même consommés en quantité limitée, les produits alimentaires aquatiques peuvent avoir un intérêt nutritionnel considérable, en particulier lorsque l'apport total en protéines est faible. De plus, la consommation de produits alimentaires aquatiques peut faciliter l'absorption de nombreux éléments nutritifs.

17. La part de protéines issues de produits alimentaires aquatiques dans les régimes alimentaires des pays à revenu faible et intermédiaire tend à être plus importante que celle des pays à revenu élevé. Cela montre que les produits aquatiques représentent souvent une source abordable de protéines animales, qui est moins chère et plus accessible que les autres sources de ce type de protéines, et font partie des traditions culinaires de ces pays. Les produits alimentaires aquatiques ont représenté environ 13 pour cent de l'apport en protéines animales dans les pays à revenu élevé en 2019, 17 pour cent dans les pays à faible revenu, 23 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et 17 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. De plus, pour 3,3 milliards de personnes, les produits alimentaires aquatiques ont contribué à au moins 20 pour cent de l'apport moyen en protéines animales par habitant.

Prix

18. L'indice des prix du poisson de la FAO permet de suivre la fluctuation mensuelle des prix dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Établi à 65 points en janvier 2000, il a atteint 131 points en mai 2023, en valeur nominale, et un niveau record de 135 points en juin 2022. Il a connu plusieurs fluctuations pendant toute cette période, mais sa tendance est à la hausse. Les reculs les plus importants de l'indice ont été observés en 2009, 2015 et 2020, tandis que les hausses les plus marquées ont été observées en 2008, 2011, 2014 et 2022, qui a été l'année de sa valeur record. Entre 2021 et 2022, intervalle où sa hausse a été la plus forte, l'indice a grimpé de 19 pour cent en valeur nominale. Cette période a été suivie d'une nouvelle hausse de 3,5 pour cent au cours des cinq premiers mois de 2023, comme le montrent les dernières données disponibles. La tendance à la hausse en 2023 marque un contraste avec les reculs observés de l'indice FAO des prix des produits alimentaires, qui a diminué mois après mois, après avoir atteint un pic en mars 2022. Comme il constitue une valeur moyenne, l'indice FAO des prix des produits alimentaires ne permet pas de mettre au jour les écarts importants entre les espèces et entre les secteurs de l'aquaculture et de la pêche de capture. Le sous-indice sur la pêche de capture a généralement moins fluctué que le sous-indice sur l'aquaculture jusqu'en 2022, année où cette tendance s'est inversée. Cette différence semble être principalement imputable aux facteurs liés à l'offre et aux structures de coûts de chaque sous-secteur.

19. Une partie des variations récemment observées concernant les prix des produits alimentaires, y compris des produits aquatiques, sont liées à l'évolution des coûts d'expédition. Dans son étude de 2022 sur les transports maritimes, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a indiqué que les coûts d'expédition avaient augmenté de 50 pour cent en

2020 et de 208 pour cent en 2021, et avaient ensuite légèrement reculé de 3,2 pour cent en 2022⁵. Les coûts d'expédition sont par conséquent restés bien supérieurs à leurs niveaux pré-covid-19. Ils ont augmenté sous l'effet conjugué de la guerre en Ukraine et des restrictions économiques auxquelles celle-ci a donné lieu, des coûts de l'énergie et des perturbations provoquées par la covid-19. D'après les simulations de la CNUCED, les taux de fret élevés des marchandises conteneurisées qui ont été observés entre 2021 et 2022 se traduiront par des répercussions pour les consommateurs sous la forme d'une augmentation globale des prix de 1,6 pour cent.

Commerce

20. Les produits animaux d'origine aquatique font l'objet d'échanges commerciaux importants, qui dénotent l'ouverture du secteur au commerce international et son intégration. Les volumes d'échanges commerciaux internationaux ont fortement augmenté au cours des dernières décennies et le taux de croissance moyen s'est élevé à 6,5 pour cent par an, en valeur nominale, entre 1976 et 2021, soit une valeur comparable au taux des échanges internationaux de marchandises qui a été relevé pendant la même période. Cette hausse est principalement imputable à la croissance économique, à l'urbanisation, aux politiques commerciales libérales et aux progrès technologiques, qui ont permis aux producteurs d'accéder à des marchés de plus en plus éloignés et aux consommateurs d'élargir l'éventail de produits d'origine aquatique disponibles hors produits locaux. Environ 37 pour cent de la production totale de la pêche et de l'aquaculture a été exportée en 2021, pourcentage comprenant les échanges commerciaux intracommunautaires. Hors commerce intracommunautaire, cette part s'est élevée à 32 pour cent. Les filières d'approvisionnement en produits de la pêche de capture et en produits aquacoles resteront complexes, car les produits aquatiques franchissent les frontières entre les pays de manière fréquente et à plusieurs reprises avant leur consommation finale, étant donné que leur transformation peut être externalisée dans les pays où les coûts de main-d'œuvre et de production sont moins élevés.

21. En 2021, le commerce mondial de produits animaux d'origine aquatique a atteint un niveau record s'établissant à 176 milliards d'USD après deux années consécutives de contraction imputable à une baisse de la production en 2019 et aux perturbations causées par la covid-19 en 2020. Cette même année 2021, les échanges commerciaux de produits animaux d'origine aquatique ont augmenté de 17 pour cent en valeur et de 4,4 pour cent en volume (poids vif), tendance qui porte la trace de la hausse importante des prix alimentaires des produits aquatiques. Selon les estimations pour 2022, les échanges commerciaux enregistreraient une hausse d'environ 8 pour cent en valeur et atteindraient un nouveau niveau record s'établissant à 190 milliards d'USD. Comme en 2021, on s'attend à ce que la hausse en valeur dépasse la hausse en volume, étant donné que les prix des produits aquatiques devraient rester élevés et suivre l'inflation des cours mondiaux des produits alimentaires qui s'établiront à un niveau plus élevé au cours de l'année 2022. Cette pression accrue sur les prix internationaux des produits aquatiques a découlé de la hausse de la demande, qui a été stimulée par la reprise économique mondiale faisant suite à la récession liée à la covid-19 et aux perturbations des chaînes d'approvisionnement, y compris aux conflits géopolitiques et aux catastrophes météorologiques.

22. Les pays à revenu élevé sont restés les plus grands importateurs en 2021, leur part dans les importations mondiales de produits animaux d'origine aquatique s'établissant à 76 pour cent. En volume (poids vif), leur part dans les importations est sensiblement moindre (55 pour cent), car la valeur unitaire des produits importés est plus élevée. Pour satisfaire leur demande, les pays à revenu élevé sont fortement tributaires des importations de produits animaux d'origine aquatique, qui devraient, selon les projections, représenter environ les trois quarts de leur consommation totale de produits alimentaires aquatiques. Toutefois, leur part dans les importations mondiales enregistre une tendance à la baisse étant donné que les pays à revenu faible et intermédiaire ont accru leurs importations afin d'approvisionner leur secteur de la transformation et de satisfaire leur consommation intérieure, qui est en hausse.

⁵ https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2022_en.pdf (en anglais).

23. L'Union européenne (UE) est restée le plus grand marché pour les produits animaux d'origine aquatique issus d'importations. En 2021, la valeur des importations de l'UE s'est élevée à 58 milliards d'USD, un montant représentant 34 pour cent des importations mondiales. Cependant, les statistiques officielles comprennent aussi les échanges commerciaux entre les membres de l'UE. Si l'on exclut le commerce intrarégional, la valeur des importations de produits animaux d'origine aquatique de l'UE s'est élevée à 30 milliards d'USD en 2021. Ainsi, l'UE est toujours le marché le plus important au niveau mondial, puisqu'elle absorbe environ 18 pour cent des importations mondiales.

24. Les États-Unis d'Amérique occupent la deuxième place du classement mondial des importateurs de produits animaux d'origine aquatique, leur part représentant 17 pour cent des importations (soit une valeur de 30 milliards d'USD), et sont suivis par la Chine, dont la part a représenté 10 pour cent des importations (17 milliards d'USD). L'accroissement important des importations de la Chine ces dernières années tient en partie au fait que des pays tiers y externalisent leurs opérations de transformation et à l'augmentation de la consommation intérieure d'espèces qui ne sont pas produites localement. Le Japon a été le deuxième plus grand importateur jusqu'au début des années 2000, mais ses importations sont en recul depuis près de 20 ans en raison d'évolutions de ses régimes alimentaires et de son déclin démographique. En 2021, la part des importations de produits animaux d'origine aquatique du Japon a représenté 8 pour cent des importations mondiales, alors qu'à son niveau le plus haut, cette part s'était établie à 32 pour cent en 1995.

25. La part des exportations de produits animaux d'origine aquatique en valeur des pays à revenu élevé et des pays à revenu faible et intermédiaire s'est établie à des niveaux analogues en 2021, à savoir 51 et 49 pour cent, respectivement, des exportations mondiales. Cependant, la part des exportations en volume (poids vif) des pays à revenu faible et intermédiaire s'est établie à un niveau plus élevé du total des exportations (56 pour cent) du fait de la moindre valeur unitaire des produits exportés. Au fil des années, la part de ces pays a augmenté, à la fois en valeur et en volume, alors que la part des pays à revenu élevé a diminué. En comparaison, la part des exportations mondiales de produits animaux d'origine aquatique des pays à revenu élevé s'établissait à 72 pour cent en valeur et à 67 pour cent en volume en 1976.

26. La concentration des exportations de produits animaux d'origine aquatique s'est renforcée au fil du temps entre les mains de cinq pays représentant une part s'élevant à 33 pour cent de la valeur des exportations mondiales en 2021. Cette concentration accrue tient à l'accroissement des exportations chinoises. Néanmoins, les échanges commerciaux de produits animaux d'origine aquatique restent moins concentrés que ceux des autres produits alimentaires. Par exemple, la valeur des exportations des cinq principaux exportateurs de viande de volaille et de viande de porc a représenté 58 pour cent de la valeur du total des exportations en 2021.

27. Depuis 2001, la Chine est le plus grand exportateur au monde de produits animaux d'origine aquatique. Ses exportations ont atteint 21 milliards d'USD en 2021 représentant 12 pour cent des volumes d'échanges commerciaux mondiaux de produits animaux d'origine aquatique. Celles-ci ont été composées de volumes importants de produits issus de la filière de production nationale et de produits transformés à partir de produits bruts importés. La part des exportations en valeur de produits animaux d'origine aquatique de la Norvège, qui est le deuxième plus grand exportateur, s'est établie à 8 pour cent en 2021. La Norvège a notamment exporté du saumon de l'Atlantique issu de l'élevage et des petits pélagiques, tels que la morue. Le Viet Nam, troisième plus grand exportateur, est suivi dans ce classement par l'Inde, dont les exportations ont fortement augmenté ces dernières années.

28. Le solde net des échanges commerciaux de produits animaux d'origine aquatique (exportations moins importations) des pays à revenu élevé est resté négatif en valeur. Inversement, la situation des pays à revenu faible et intermédiaire a été marquée par un solde positif. Pour bon nombre de pays à revenu faible et intermédiaire, le commerce de produits animaux d'origine aquatique représente une source non négligeable de recettes en devises, sans compter le rôle important du secteur en matière de création de revenus et d'emplois, de sécurité alimentaire et de nutrition. Les revenus nets qu'ils ont tirés de l'exportation de produits animaux d'origine aquatique ont atteint 44 milliards d'USD en 2021.

29. Selon les données préliminaires pour 2022, la Chine deviendrait, en valeur, un importateur net de produits aquatiques pour la première fois de son histoire. Ce pays, qui est le plus grand exportateur de produits aquatiques depuis vingt ans, a vu ses importations augmenter de manière importante ces dernières années. Les importations chinoises de produits aquatiques devraient atteindre, selon les estimations, un montant de 27,7 milliards d'USD en 2022 (soit une augmentation de plus 20 pour cent par rapport à 2021) et les exportations 24,9 milliards d'USD (une augmentation de 6 pour cent par rapport à 2021). Les pays qui absorbent habituellement une grande part des importations vont dorénavant être en concurrence avec la Chine s'agissant de satisfaire leur demande intérieure. Cependant, en volume (poids vif), la Chine reste un importateur net et continuera de l'être en 2022.

30. Les volumes d'échanges commerciaux d'algues ont représenté un montant venant s'ajouter aux autres de 1,2 milliard d'USD en 2021, soit une hausse de 13 pour cent par rapport à 2020. En 2021, les principaux importateurs d'algues ont été la Chine, le Japon et les États-Unis d'Amérique. La part des pays asiatiques (en particulier de la République de Corée, de l'Indonésie et de la Chine) dans les exportations d'algues s'est élevée à près de 60 pour cent du total des exportations en valeur. L'Asie a été le principal continent importateur d'algues, sa part s'élevant à 57 pour cent du total en 2021, et a été suivie dans ce classement par l'Europe (25 pour cent) et l'Amérique (15 pour cent).

Principaux produits aquatiques échangés

31. Au fil du temps, les échanges commerciaux de produits animaux d'origine aquatique se sont diversifiés (espèces et formes de produits) et concernent aussi bien des animaux aquatiques vivants que différents produits transformés, tels que des filets de poisson surgelé et de la farine de poisson. Les produits surgelés de poissons entiers ou de filets ont représenté près de la moitié de la valeur totale des importations en 2021 (46 pour cent) et ont été suivis dans ce classement par les produits frais (24 pour cent) et les produits préparés et en conserve (21 pour cent). À long terme, le principal changement a été la hausse progressive de la part des produits frais, tandis que la part des produits se présentant sous la forme d'un repas et des produits ayant fait l'objet d'un mode de conservation (séchage, fumage, etc.) a diminué.

32. Une part croissante des produits animaux d'origine aquatique qui font l'objet d'échanges commerciaux internationaux sont issus de l'aquaculture, compte tenu de l'essor important de sa production. Cependant, comme seuls quelques pays font la distinction dans leurs statistiques commerciales entre les produits aquatiques d'élevage et les produits aquatiques issus d'une capture en milieu naturel, il est impossible de quantifier avec précision la part des produits d'élevage dans l'ensemble des échanges commerciaux.

33. En 2021, les salmonidés (le saumon et la truite) sont restés le plus important groupe d'espèces, en valeur, ayant fait l'objet d'échanges commerciaux et ont représenté 19 pour cent de la valeur totale des produits animaux d'origine aquatique ayant fait l'objet d'échanges commerciaux internationaux. La concentration des exportations de salmonidés est très importante, 58 pour cent de leur valeur totale ayant été entre les mains des trois principaux exportateurs en 2021. Les exportations de salmonidés ont continué à croître de manière importante en valeur en 2022, tandis que leur volume est resté globalement stable. Cela est imputable à une demande en hausse et à des volumes de production qui ont diminué de manière régulière, la conséquence étant des niveaux de prix record. Les perspectives pour 2023 ne sont pas claires, en particulier sur le plan de l'approvisionnement, car les grands pays producteurs sont actuellement dans des situations d'incertitudes importantes qui sont, par exemple, liées à la modification des taux d'imposition pour les exploitants en Norvège et dans les Îles Féroé et aux débats au Chili portant sur une nouvelle loi nationale sur la pêche, qui pourrait faire évoluer les stratégies des producteurs.

34. En 2021, les crevettes ont été le deuxième groupe d'espèces, en valeur, ayant fait l'objet d'échanges commerciaux (17 pour cent). Elles sont principalement produites dans les pays à revenu intermédiaire où une part importante de la production est exportée. L'Inde, l'Équateur et le Viet Nam ont été les principaux pays exportateurs en 2021 et ont assuré une part des exportations de crevettes s'élevant à la moitié de leur valeur mondiale. Les principaux importateurs sont les États-Unis d'Amérique, la Chine et l'Union européenne. De plus, les perspectives pour les crevettes sont

incertaines en 2023, car la hausse qui a été observée en 2022 des coûts de production des crevettes d'élevage n'a pas été complètement compensée par la hausse des prix, ce qui a entraîné une réduction des volumes de production, du moins au cours des premiers mois de l'année 2023. Grâce à l'accord de libre-échange récemment signé entre l'Équateur et la Chine, les crevettes équatoriennes ne seront pas soumises à des droits de douane en Chine, ce qui renforcera leur présence sur ce marché.

NOUVEAUX ACCORDS INTERNATIONAUX

Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche

35. En juin 2022, à sa 12^e Conférence ministérielle, l'OMC a adopté l'Accord sur les subventions à la pêche, qui s'appuie sur trois piliers liés à son objectif central de réglementation des subventions à la pêche dans le monde: l'interdiction des subventions à la pêche 1) de stocks surexploités, 2) qui contribuent à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) et 3) qui sont associées à des activités de pêche dans des zones non réglementées ne relevant pas d'une juridiction nationale. De plus, au cours de la 12^e Conférence ministérielle, les membres de l'OMC sont convenus de poursuivre les débats d'ici la 13^e Conférence ministérielle, qui se tiendra en février 2024, s'agissant des questions en suspens relatives au mandat de Doha sur les subventions à la pêche visant à renforcer les disciplines de l'Accord, notamment la surpêche et la surcapacité.

36. Pour que l'Accord soit ratifié et, par conséquent, mis en œuvre, les deux tiers des membres de l'OMC doivent déposer leurs instruments d'acceptation. En parallèle, les membres de l'OMC peuvent engager un processus de mise en œuvre en recensant et en mettant en place des modifications aux lois et aux règles administratives qui seront prêtes une fois l'Accord entré en vigueur.

37. En interdisant les subventions qui contribuent à l'épuisement des stocks de poissons marins et qui soutiennent la pêche INDNR, l'Accord convient pour la première fois du fait que des mesures commerciales spécifiques peuvent nuire au patrimoine commun de la planète. En outre, l'interdiction de la pêche dans les zones de haute mer non réglementées renforce les programmes de gestion régionaux. Il s'agit du premier accord de l'OMC axé sur l'environnement, du premier accord multilatéral contraignant sur la durabilité des océans et seulement du deuxième accord que l'Organisation a réussi à conclure depuis sa création.

38. Les rôles précis que la FAO jouera dans la mise en œuvre de l'Accord y sont exposés. À cet égard, la FAO continue à travailler avec l'OMC afin de prêter une assistance technique aux pays tenus de s'acquitter d'obligations découlant des trois piliers de l'Accord. La FAO est prête à fournir à ses pays membres en développement, en particulier aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PIED), des activités pertinentes de renforcement de leurs capacités en ce qui concerne l'évaluation des stocks, l'analyse de données et l'établissement de rapports et la gestion des pêches en général.

Projet d'accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

39. En mars 2023, les 193 États membres de l'ONU sont parvenus à un consensus sur le projet de traité sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Ce nouvel instrument international juridiquement contraignant vise à protéger la biodiversité marine en haute mer, y compris à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones hors juridiction nationale.

40. La FAO a assumé de manière effective ses fonctions essentielles en centralisant les données et en diffusant les connaissances concernant ce sujet. En sa qualité de seule organisation intergouvernementale ayant pour mandat officiel de collecter, de compiler, d'analyser et de diffuser les données et les informations sur la pêche et l'aquaculture dans le monde, l'Organisation peut fournir, au besoin, des informations et des avis techniques exclusifs s'agissant du processus rattaché à la

biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. La FAO, qui peut intervenir dans le renforcement général des capacités, possède également des compétences dans certains domaines techniques particuliers relevant du projet de traité et peut, à ce titre, apporter aux membres de l'aide en ce qui concerne la mise en œuvre.